Formation Le CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés : Rôle, fonctionnement, animation -1 jour (7h)

Cette formation sur le comité social et économique pour les professionnels des ressources humaines fait un point complet sur le rôle, le fonctionnement et l'animation du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés d'un point de vue pratique et opérationnel. Elle vous permettra de sécuriser vos pratiques et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez. Formation disponible en intra-entreprise sur-mesure uniquement, en présentiel dans vos locaux ou à distance.

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, vous aurez acquis les compétences suivantes :

- Maîtriser le cadre juridique, les prérogatives et les compétences du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Comprendre le statut et rôle des représentants du personnel
- Planifier et animer efficacement les réunions ordinaires et extraordinaires (ordre du jour, PV) dans le respect de la réglementation
- Maîtriser les procédures d'information et de consultation pour éviter le délit d'entrave
- Connaître les moyens à mettre à la disposition des membres du CSE

Public : DRH, RRH, Chargé.e RH

Prérequis : Aucun/**Niveau** : tout niveau

Programme

Quiz d'entrée en formation

1. Prérogatives du CSE

• Les entreprises concernées
• Les représentants de proximité et le référent lutte contre le harcèlement sexuel
• Les bénéficiaires des attributions de la délégation du personnel
• Les obligations de l'employeur
• Les particularités du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés

2. Statut et Rôle des représentants du personnel

• Les missions d'un représentant du personnel titulaire
• Les initiatives des représentants du personnel, du CSE et des organisations syndicales
• Les heures de délégation
• La protection contre le licenciement
• Le principe de non-discrimination

3. Moyens des représentants du personnel

• Les budgets dont dispose le CSE
• La masse salariale
• Le local et le matériel
• Le calcul du budget des activités sociales et culturelles
• La formation des membres CSE

4. Identification des rôles et animation des réunions

• Les sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 1ère réunion du CSE
• Le calendrier des consultations annuelles récurrentes
• Les rôles du secrétaire, trésorier, adjoints
• La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

5. Savoir informer et consulter les représentants du personnel

• Les consultations obligatoires récurrentes ou ponctuelles
• Le recours à un expert
• La BDESE

6. Etablir le calendrier annuel de travail et le règlement intérieur du CSE

• Les 3 consultations récurrentes et obligatoires
• La mise en place des Commissions
• Fonctionnement de la CSSCT
• Exemple de calendrier
• Le règlement intérieur du CSE

7. Eviter les risques juridiques liés à la représentation du personnel

• La non-discrimination syndicale
• Le délit d'entrave
• Les actions judiciaires
• L'Inspection du Travail

Quiz fin de formation

Mises en application et échanges avec le formateur tout au long de la formation

---

Outils-Méthode pédagogique et évaluations à distance

A distance

- Formation à distance en synchrone (en direct) accessible sur ordinateur, tablette, smartphone avec une connexion à internet
- A réception du bon de commande et une fois la date fixée d'un commun accord, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes
- Avant la formation : un entretien téléphonique a lieu par téléphone ou visio, au choix, pour échanger sur le programme et les attentes des participants et ainsi, personnaliser la formation
- 1 semaine avant la formation, vous recevrez une invitation Teams contenant le lien de connexion pour entrer dans la classe virtuelle, le déroulé de la formation et les coordonnées de la personne à contacter si vous rencontrez des difficultés à vous connecter
- Durant la classe virtuelle, les participants visualisent l'intervenant ainsi que le support de formation et peuvent interagir avec lui (tchat ou question/réponse en direct)
- La pédagogie repose sur le triptyque analyses réglementaires/exercices/retours d'expérience entre le formateur et les participants
- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques

- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée et jusqu'à 15 jours après la formation
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

En présentiel

- A réception du bon de commande et une fois la date fixée d'un commun accord, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes
- Avant la formation : un entretien téléphonique a lieu par téléphone ou visio, au choix, pour échanger sur le programme et les attentes des participants et ainsi, personnaliser la formation
- Pendant la formation : Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les autres participants
- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande
- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 3 jours avant la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée et jusqu'à 15 jours après la formation
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

Personnes en situation de handicap

Nous avons pour volonté de rendre accessible nos formations à l'ensemble des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. Pour se faire, nous vous invitons à nous contacter 3 semaines/15 jours avant la session de formation souhaitée afin de nous permettre d'adapter celle-ci à votre handicap et le cas échéant, vous orienter vers une structure plus adaptée

Information/demande de formation intra sur/mesure :
01.83.81.95.00 ou lindazidane@payjob.fr

Bon de commande Formation Le CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés : Rôle, fonctionnement, animation - 1 jour (7h)

Date.s souhaitée. s : _____

Horaire souhaité : _____

Nombre de participants : _____

Modalité/Lieu de la formation : _____

RESPONSABLE DE LA COMMANDE

Civilité* : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél.* : _____

E-mail* _____

VOTRE SOCIÉTÉ

Société* : _____

Adresse *: _____

Code postal *: _____

Ville* : _____

Pays* : _____

Siret* : _____

Code NAF* : _____

N° TVA intracommunautaire *: _____

Nom du responsable formation *: _____

Tél. *: _____

E-mail* : _____

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance :

_____
_____
_____
_____

Tarif intra-entreprise sur-mesure

- 2 300 € HT soit 2 760 € TTC* pour l'ensemble des participants (12 maximum) et non par personne et hors frais de déplacement éventuels du formateur
*tva 20% selon la législation en vigueur

Paiement

☐ Par virement :
☐ Par chèque à l'ordre de Linking Talents Formation et à adresser à Linking Talents Formation-78 Avenue des Champs Elysées-B562 - 75 008 Paris
☐ Par un OPCO. L'accord de prise en charge doit nous parvenir avant la formation, à défaut la facture sera éditée au nom de l'entreprise

Bulletin d'inscription à retourner par mail à lindazidane@payjob.fr

☐ **Je reconnais avoir pris connaissances des CGV**

A ——————————

Le ——/——/——

Signature et Cachet de l'entreprise

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre commande et sont enregistrées dans un fichier informatisé par Linking Talents dans la finalité de traitement de votre demande. Pour connaître notre politique de protection des données et exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés », cliquez ici

Conditions Générales de Ventes

Préambule
Linking Talents Formation (Nom commercial PAY JOB) est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro d'activité formation 11756199975 auprès du préfet de l'Ile de France certifié Qualiopi au titre de ses activités formation. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Son siège social est situé 78 Avenue des Champs Elysées B562, 75008. Il propose et dispense des formations en présentiel et à distance, en inter-entreprise et intra-entreprise en France métropolitaine.

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Linking Talents Formation par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Linking Talents Formation se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Linking Talents Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Linking Talents Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Linking Talents formation lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

2. Validation de la commande

La commande d'une formation intra-entreprise/sur-mesure est prise en compte à réception du devis signé et portant cachet commercial de la société cliente, envoyé par mail à lindazidane@payjob.fr ou par courrier postal pour les règlements par chèque uniquement, à l'adresse suivante : Linking Talents Formation, 78 Avenue des Champs-Elysées B562, 75008 Paris.

3. Annulation, remplacement, report d'une formation intra-entreprise

- Le remplacement d'un participant est possible à tout moment sans frais
- Le report de la session est sans frais sous réserve d'un engagement écrit de la part du client sur la/les nouvelle(s) date(s) et du respect d'un délai de prévenance de 10 jours ouvrés.
- L'annulation est sans frais sous réserve de respecter un délai de prévenance de 15 jours ouvrés avant la/les date.s de formation initialement prévue.s

4. Tarifs et paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes sur notre site internet. Ils sont majorés des droits et taxes en vigueur. Ils sont indiqués en HT et TTC sur chaque formulaire d'inscription. Nos tarifs comprennent la formation et la documentation pédagogique sous format électronique.

5. Financement

Vous avez la possibilité de régler nos factures :

- Par virement bancaire en utilisant les coordonnées bancaires présentes en bas de notre facture
- Par chèque à l'ordre de Linking Talents Formation en l'envoyant à Linking Talents Formation, 78 Avenue des Champs-Elysées B562, 75008 Paris
- Par subrogation OPCO à condition que **l'accord de prise en charge nous parviennent avant le début de la formation.** Il appartient au Client de suivre sa demande de prise en charge auprès de son OPCO et de s'assurer de l'acceptation de celle-ci. En cas de prise en charge partiel par l'OPCO, le reliquat sera facturé au Client.

Le règlement du prix de la formation s'effectue au comptant et sans escompte à réception de notre facture dans les 30 jours maximum à compter de son envoi. Sauf accord express contraire de notre part, tout autre délai de paiement ne sera pas pris en compte
Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.
Linking Talents Formation se réserve le droit d'appliquer une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.
Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

6. Responsabilités – Indemnités – Forces majeures

Le client, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Linking Talents Formation ou des autres participants.

La responsabilité de Linking Talents Formation ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Linking Talents Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Linking Talents Formation est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Linking Talents Formation saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Linking Talents Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Linking Talents Formation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Linking Talents Formation.

7. Droit de contrôle de Linking Talents Formation

Linking Talents Formation se réserve, sans frais ni indemnité, le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Linking Talents Formation se réserve le droit, sans frais ni indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements ;
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

8. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres extérieurs de son entreprise ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Linking Talents Formation ou de ses ayants droit.
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. Linking Talents Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client sans son accord.

9. Communication

Le Client accepte d'être cité par Linking Talents Formation comme client de ses offres de services, aux frais de Linking Talents Formation. A ce titre, Linking Talents Formation pourra mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Linking Talents Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par mail précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Linking Talents Formation. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès. Linking Talents Formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation de la formation pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

11. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Linking Talents Formation à l'occasion de l'exécution d'une formation, il sera recherché une solution à l'amiable, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris